



ROUTE FORESTIÈRE 461/25 :

des règles particulières
pour la sécurité de tous!

La route forestière 461, communément appelée « route 25 », est une route en gravier comportant des pentes et des courbes. Le respect de certaines règles est essentiel pour assurer la cohabitation sécuritaire de tous les usagers de cette route.



Signalez votre présence au moyen d'un poste bande publique (CB)

Syntonisez le **canal 10** afin de connaître la trajectoire des véhicules forestiers.
Signalez fréquemment votre présence : endroit (n° du kilomètre), type de véhicule et la direction. Puisque le poste émet sur une courte distance, indiquez votre présence tous les deux kilomètres ainsi qu'à l'approche d'un pont.



Partagez la route avec les véhicules lourds

En raison de leur largeur pouvant atteindre **jusqu'à 4,3 m (14 pi)** et de leur poids, certains camions hors normes doivent ralentir plusieurs mètres à l'avance s'ils souhaitent s'arrêter. Ils doivent le faire rapidement dans les pentes. De plus, ils sont parfois visibles seulement sur une courte distance.



Respectez les limites de vitesse

La limite de vitesse sur la route 25 est de **70 km/h**. Elle est de **30 km/h** sur les ponts.
Le respect de ces limites est essentiel pour vous permettre d'avoir le temps de réagir en présence d'un animal ou d'un véhicule arrêté sur la route.

* Ce feuillet a été réalisé grâce à la collaboration du comité Sécurité R-25. Ce comité réunit divers partenaires publics, privés, gouvernementaux et municipaux animés par un même intérêt à l'égard de la sécurité des usagers qui empruntent la route 25.

QUELQUES CONSEILS de sécurité



Le respect d'autres règles et consignes est nécessaire pour vous permettre de vous déplacer en toute sécurité sur une route forestière.

PARTAGEZ LA ROUTE AVEC LES VÉHICULES LOURDS

- Lorsque vous rencontrez un véhicule lourd, ralentissez et gardez la droite.
- Cédez le passage aux véhicules lourds sur les ponts.

Avant de dépasser un véhicule, assurez-vous :

- d'avoir un contact radio avec le conducteur de ce véhicule et d'obtenir son autorisation;
- d'avoir le temps et l'espace nécessaire pour effectuer la manœuvre de dépassement.



Camion régulier



Camion hors normes

FAITES PREUVE DE PRUDENCE

- Portez votre ceinture de sécurité en tout temps.
- Allumez vos phares, même le jour.
- N'arrêtez jamais votre véhicule sur un pont, dans une courbe ou dans une côte.
- Portez attention aux monticules de gravier présents sur la route. Ces derniers sont dus aux opérations d'entretien faites par les niveleuses.
- Assurez-vous de bien attacher le chargement de votre véhicule.
- N'utilisez pas de cellulaire ou de GPS en conduisant : gardez les yeux sur la route en tout temps.
- Adaptez votre conduite aux conditions de la route, à la visibilité et à la météo.
- Assurez-vous que votre véhicule est en bon état.
- Ralentissez et maintenez une plus longue distance entre les autres véhicules et le vôtre.



De plus, les usagers de la route doivent libérer le tableau de bord et bien immobiliser les articles à l'intérieur de la cabine de leur véhicule.

Le non-respect des limites de vitesse est passible d'amendes :



Vitesse
pratiquée

100 km/h
110 km/h
120 km/h

Montant de
l'amende

200 \$
295 \$
821 \$